

## *Procédure d'évaluation des manuscrits soumis pour publication*

La *Revue Paralia* a été créée en 2007 par le Centre Français du Littoral, qui est une association à but non lucratif loi de 1901 et dont le siège social se situe à Nantes, France. L'objectif de cette revue en format électronique est de permettre une diffusion internationale des résultats scientifiques issus de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. La discipline de la revue est le génie côtier-génie civil. Les thèmes concernent le **milieu marin et côtier**. Ils sont présentés comme suit :

a) **Processus Physiques** : Hydrodynamique, Dynamique des particules en suspension, Processus sédimentaires, Climatologie, Météorologie.

b) **Géosciences et Sciences de l'Environnement** : Géologie, Géotechnique, Géophysique, Prospection, Télédétection, Etudes d'impact, Aménagement.

c) **Génie Civil et Technologies** : Ouvrages, Fondations, Protection des côtes, Technologies géotechniques, Structures "near-shore", Energies, Dragages, Gestion des sédiments et granulats.

La langue officielle de communication de la revue est le français. Cependant les auteurs peuvent également soumettre des articles rédigés en Anglais ou en Espagnol. Chaque article comporte au moins deux versions, dont une en français :

a) Une première version dans la langue examinée par le comité de rédaction.

b) Une deuxième version complète (figures, tableaux, équations, etc) présentée par les auteurs sous leur responsabilité comme la traduction fidèle de la version examinée. Cette version est écrite dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, danois, espagnol, français, italien, néerlandais ou portugais.

Facultativement, l'article peut comporter d'autres versions supplémentaires complètes (publiées sous l'entière responsabilité des auteurs) incluant toute langue officielle d'un pays indépendant.

La *Revue Paralia* est un moyen efficace pour présenter des résultats de recherches en génie côtier – génie civil. Grâce à une politique d'édition en libre accès, les documents publiés sont à la disposition de toute la communauté concernée par les thèmes traités. La publication en deux langues différentes, ou plus, permet de toucher d'une façon ciblée une plus large communauté de lecteurs. Enfin, l'excellence scientifique des articles publiés est garantie par le travail des examinateurs anonymes.

L'obtention d'une publication dans la *Revue Paralia* peut se faire, soit par la soumission d'une communication présentée lors de l'une des éditions passées des Journées Nationales Génie Civil – Génie Côtier (JNGCGC), soit par la soumission directe d'un manuscrit inédit.

La démarche à suivre pour soumettre un manuscrit pour publication est décrite dans le document : *Préparation d'un manuscrit pour publication dans la Revue Paralia*, par Martin Sanchez et Daniel Levacher, disponible à l'adresse URL : <http://www.paralia.fr/Files/rpa0701.pdf>

Le manuscrit soumis doit être accompagné de deux fiches d'auto-évaluation remplies afin de vérifier la forme d'une part et d'aider à l'évaluation du contenu d'autre part.

Avant l'édition d'un article, les auteurs doivent faire cession des droits de propriété du manuscrit (droits de "copyright") selon le formulaire proposé par l'éditeur à la page suivante. De plus, les auteurs doivent s'acquitter d'une participation de 40 euros (TTC), avec un surcoût de 20 euros (TTC) par version supplémentaire au-delà de la deuxième langue.

## Centre Français du Littoral

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

Maison de la mer – Quai de la Fosse – 44100 Nantes

---

### Accord de cession de droits d'auteur à *Revue Paralia*

Article 1:

L'auteur :.....

autorise le Centre Français du Littoral (Editeur) à publier sa contribution inédite intitulée :

.....  
.....

en son nom, dans la *Revue Paralia*, propriété du Centre Français du Littoral. L'auteur cède à titre exclusif au Centre Français du Littoral l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété sur sa contribution et conserve son droit moral. Cette cession s'effectue à titre gratuit dès acceptation de la contribution pour publication dans la *Revue Paralia*, par le comité de rédaction de celle-ci.

Article 2 :

Les droits patrimoniaux cédés à l'article 1 comprennent notamment les droits de représentation, de reproduction, d'intégration même partielle et de diffusion directe ou indirecte sur un quelconque support d'information et/ou de communication, électronique ou non, et par tous procédés actuels et futurs :

- y compris par impression, reprographie, télécopie, télétransmission, télécommunication, transmission électronique, en format numérique ou autre, par messagerie électronique, etc.

- et/ou sur publications, ouvrages, bases de données, Internet (extranet ou intranet) et toute forme de réseau, sites (Web, etc.), forums électroniques, produits multimédia (CD-Rom, DVD,), etc.

Article 3 :

L'auteur garantit à l'éditeur la jouissance des droits cédés contre tout trouble, revendication et éviction quelconque.

Article 4 :

L'auteur conserve le droit de reproduire ou de représenter tout ou partie de son article à des fins non commerciales, dans le cadre de ses activités de promotion professionnelle, de recherche et d'enseignement.

En cas de co-signature(s) de l'article par plusieurs auteurs, la présente cession peut être signée par un seul des auteurs qui garantit être titulaire de l'ensemble des droits sur la totalité de l'article.

Le \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Signature de l'auteur : \_\_\_\_\_